

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis pour approbation au conseil de ville lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 6 avril 2021.

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le jeudi 18 mars 2021, à 12 h 25, en visioconférence diffusée en différé sur le site Web de la Ville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Corbeil, maire;
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Éveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

EST ABSENT :

- M. Robert Quesnel, conseiller.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2021-75

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le jeudi 18 mars 2021, à 12 h 25, en visioconférence diffusée en différé sur le site Web de la Ville, soit et est adopté tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de bases de béton de ciment ;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les deux entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT INCLUANT LES TAXES |
|----------------------|-------------------------------|
| Béton Dunbrick inc. | 44 403,35 \$ |
| Wolseley Canada inc. | 73 917,27 \$ |

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Béton Dunbrick inc., pour un montant de 44 403,35 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2021-76

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de bases de béton de ciment et octroi du contrat à Béton Dunbrick inc.

ATTENDU QUE cette dépense, ainsi qu'un emprunt d'un montant suffisant afin d'y pourvoir, ont été décrétés en vertu du règlement 2021-15;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de bases de béton de ciment soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Béton Dunbrick inc., pour un montant de 44 403,35 \$ incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement 2021-15 décrétant cette dépense et un emprunt d'un montant suffisant afin d'y pourvoir.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de bordures de granite dans le cadre de la phase 2 du projet de réaménagement de la 3e Avenue;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule entreprise a déposé une soumission, soit Bordures Polycor inc., pour un montant de 190 096,98 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE, cette soumission étant conforme, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au seul soumissionnaire, pour le montant indiqué précédemment;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

ATTENDU QUE cette dépense, ainsi qu'un emprunt d'un montant suffisant afin d'y pourvoir, ont été décrétés en vertu du règlement 2021-15;

RÉSOLUTION 2021-77

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de bordures de granite et octroi du contrat à Bordures Polycor inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de bordures de granite dans le cadre de la phase 2 du projet de réaménagement de la 3e Avenue, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au seul soumissionnaire, Bordures Polycor inc., pour un montant de 190 096,98 \$ incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement 2021-15 décrétant cette dépense et un emprunt d'un montant suffisant afin d'y pourvoir.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Période de questions réservée
au public.

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2021-78

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 12 h 30.

PIERRE CORBEIL, maire

Me ANNIE LAFOND, greffière